COMITÉ DÉPARTEMENTAL

SAÔNE ET LOIRE JUDO

ASSEMBLEE GENERALE 2025

Jeudi 11 juin 2026

QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

A remplir et à adresser 10 jours avant l'AG

« Les associations désireuses de voir porter des questions diverses à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent adresser leurs propositions au siège du comité départemental au moins dix jours avant la date de réunion comité directeur de l'association »

Chaque question portée à l'ordre du jour doit être présentée par le Président du Comité Départemental, qui peut ensuite inviter un responsable responsable concerné à intervenir.

Les débats se déroulent sous l'autorité du Président, qui donne la parole aux membres de l'assemblée qui le désirent.

Avant chaque intervention, les membres de l'assemblée départementale sont invités à se présenter.

QUESTION (S)

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Fait à ……le……

Signature

Pour le comité directeur, M.Mme président(e)

Président : Christophe CHARDIN 06 50 77 86 42 chris7713@hotmail.fr
Secrétaire générale : Mireille FOUILLOUX mireille.judo.sgcomite71@gmail.com

Comité Judo 71

https://comite71judo.ffjudo.com
judo71@wanadoo.fr

Dojo Cécile NOWAK
58 rue Léon PERNOT
71380 Saint Marcel